

30/1°) - Installations sportives CHAUDRON S.I.D.R. II - Demande de subvention à la JEUNESSE et aux SPORTS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre 639 ES du 8 DECEMBRE 1967, Monsieur le Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports nous a demandé de faire réaliser sur le terrain du 2ème Groupe Scolaire S.I.D.R. du Chaudron les installations sportives suivantes :

- 1 plateau d' E. P. S. type 4 ;
- 1 lanceur collectif ;
- 1 gymnase type C qui sera prévu au VIème plan.

Nous avons demandé au Cabinet BOSSU, Architecte de l'opération, de bien vouloir nous présenter un avant-projet. Celui-ci est estimé, honoraires compris à
Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Denis, le 23 septembre 1969

Le Maire

Le Secrétaire Général

Signé : M. Kesseli

pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières

Signé : ALARON